

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20250428-2025_D_63-DE

Berger Levraud

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 28 AVRIL 2025

Date de la convocation
23/04/2025

Date d'affichage
23/04/2025

Objet de la délibération

Versement par le budget
Mairie au budget Commerce
Fichou des loyers 2024/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, M. TRIBOLLET,
Absents : M. CHOMETTE donne pouvoir à M. BORDE, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme BELLANDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, Mme MALIVEL donne pouvoir à M. TRIBOLLET, M. BERGERON, Mme GRAS.

Madame le Maire expose la nécessité de maintenir un commerce de proximité, qui est ouvert toute l'année, et afin d'aider le boucher pendant cette période économique difficile, elle propose que le budget mairie prenne en charge les loyers du 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2024 ainsi que tous les loyers de 2025 soit 7 866 € en versant cette somme sur le budget « Commerce Fichou ».

N° 63/25

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-ACCEPTE par 13 POUR, que le budget mairie verse au budget « Commerce Fichou » l'équivalent des 6 loyers pour 2024/2025 soit 7 866 € ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

